

LE SÉSAME INDISPENSABLE
POUR LES AIDES RÉGIONALES...



CARTE
JEUNE
REGION



... À DEMANDER
AVANT LA RENTRÉE

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne, L'Europe
s'engage avec le Fonds européen de développement régional



PLUS D'INFOS SUR

www.cartajeune.laregion.fr

CFA-Sport Occitanie

Sport Animation Tourisme



GUIDE

des formations en apprentissage dans les métiers
du sport, de l'animation et du tourisme

2019

L'APPRENTISSAGE C'EST MON EMPLOI



CFA-Sport Occitanie

Un CFA Régional pour les métiers du sport, de l'animation, et du tourisme, issu de la fusion du CFA Sport Méditerranée et du CFA Sport de Toulouse, qui a pour missions principales :

1

Assurer le financement de la formation des apprentis, en relation avec la Région.

2

Assurer la gestion administrative des contrats d'apprentissage, en relation avec les employeurs et les apprentis.

3

Développer et coordonner les formations ouvertes à l'apprentissage, en relation avec les organismes de formation conventionnés.

CFA Sport Occitanie

04 67 61 72 28 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

contact@cfa-sport.com

2 avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier



Myriam LAMIRAULT
Informations générales,
montage et suivi des contrats
07 77 96 07 95
administration@cfa-sport.com



Sébastien ARNAULD
Informations générales,
promotion et communication,
07 77 96 07 85
sarnault@cfa-sport.com



Cathy TRIBOT
Montage et suivi des contrats,
suivi des UFA
06 46 42 23 05
ctribot@cfa-sport.com



Frédéric MONIN
Développement,
pilote régional
06 80 13 10 08
fmonin@cfa-sport.com

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) s'engage en faveur de l'apprentissage pour l'emploi et la professionnalisation du mouvement sportif.



CROS OCCITANIE
Emilie LEPRON
06 47 47 05 69
emilielepron@franceolympique.com

Le Pôle Formation de l'ALLFS s'engage en faveur de l'apprentissage pour changer le regard des apprentis du CFA sur le handicap et favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap



ALLFS PÔLE FORMATION
Christophe GRENIÉ
06 45 42 51 12
poleformation@allfs.fr
www.leshautsdugevaudan.com

LES ÉTAPES DU PROJET APPRENTISSAGE



S'inscrire à la formation choisie directement auprès de de l'organisme de formation conventionné avec le CFA (UFA).



Réussir les sélections et trouver un employeur.



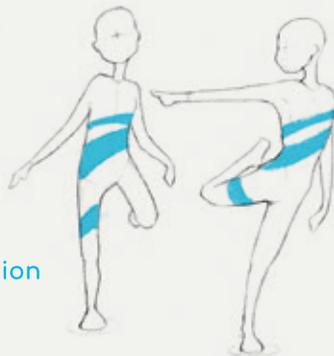
Se préinscrire en ligne sur le site du CFA

> <https://sport34.ymag.cloud/>



Demander sa carte Jeune

> www.laregion.fr/Demander-sa-carte-Jeune-Region



Signer le contrat d'apprentissage

LES ÉTAPES DE LA SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

1

Récupérer les documents nécessaires à l'établissement du contrat d'apprentissage auprès du CFA.

2

Compléter le contrat d'apprentissage (CERFA) en 3 exemplaires accompagnés des pièces justificatives et/ou complémentaires demandées.

3

Adresser les documents originaux au CFA pour visa avant le début du contrat ou au plus tard 5 jours ouvrables après. Déclarer auprès de l'URSSAF l'embauche de l'apprenti

> www.due-urssaf.fr.

4

Le CFA transmet les documents à l'organisme d'enregistrement.

5

L'employeur, l'apprenti et le CFA reçoivent chacun un exemplaire du contrat d'apprentissage (CERFA dûment validé).

Le contrat d'apprentissage, **COMMENT ÇA MARCHE ?**

Le contrat d'apprentissage associe une formation en entreprise et des enseignements dans une école conventionnée avec le CFA appelée UFA.

Le contrat d'apprentissage associe une formation en entreprise et des enseignements dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans une école conventionnée avec le CFA.

Il permet au jeune d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel inscrit au RNCP.

Il donne à l'apprenti un statut de salarié à part entière avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (salaire, couverture sociale, congés, retraite...).

Le contrat d'apprentissage est un CDD à temps plein. Il est également possible de mettre en place une « période d'apprentissage » pour un salarié en CDI.

Financement de la formation

Aucune contrepartie financière ne peut être demandée à l'apprenti ou l'employeur à l'occasion de la conclusion ou de la rupture du contrat d'apprentissage.

Le CFA Sport Occitanie finance, avec l'aide de la Région, la totalité des frais de formation.

Qui peut embaucher un apprenti ?

Tout employeur public ou privé (entreprise, collectivité, association, coopérative...), peut conclure un contrat d'apprentissage avec un jeune.

A noter qu'un groupement d'employeur (GE) peut signer un contrat d'apprentissage afin d'organiser un temps plein mutualisé.

Référencement de tous les GE en Occitanie : > www.cрге-occitanie.fr
09 67 08 04 53

Pour les besoins de sa formation, ou pour répondre à des problématiques de saisonnalité, un apprenti peut être accueilli temporairement dans une entreprise d'accueil, ou signer un contrat avec deux entreprises.

Qui peut devenir apprenti ?

Les jeunes de **16 à 29 ans** à la date de la signature du contrat d'apprentissage, avec, dans le cas des diplômés du ministère jeunesse et sport, l'obligation d'avoir 18 ans à la date de délivrance du diplôme.

Il est possible de signer un contrat d'apprentissage à 30 ans et plus dans trois cas :

- Enchaînement de contrats d'apprentissage
- Personnes en situation de handicap
- Projet de création ou reprise d'entreprise lié à l'obtention du diplôme .

Obligations de l'employeur

Au delà du versement du salaire, l'employeur s'engage à :

- faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le CFA ou l'UFA.
- assurer dans l'entreprise la formation pratique de l'apprenti.
- désigner **un maître d'apprentissage** responsable de la formation dans l'entreprise. Ce dernier doit avoir un diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et 1 an d'expérience professionnelle, ou 2 ans d'expérience avec l'accord de la DRJSCS.

Statut et obligations de l'apprenti

L'apprenti est avant tout un salarié. A ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés si elles ne sont pas incompatibles avec les exigences de sa formation. Il s'engage, pendant toute la durée du contrat d'apprentissage, à :

- 1) respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise,
- 2) effectuer les travaux confiés par l'employeur correspondant au métier préparé,
- 3) suivre la formation en CFA ou en UFA et respecter le règlement intérieur,
- 4) se présenter aux examens

Les congés

Les droits aux congés payés sont identiques à ceux prévus pour l'ensemble des salariés de l'entreprise (soit 2,5 jours ouvrables par mois de travail). Ils sont accordés à l'apprenti en dehors des périodes de formation en CFA.

Durée du contrat d'apprentissage ?

La durée du contrat d'apprentissage varie entre **6 mois et 3 ans** et correspond à la durée de la formation suivie par l'apprenti.

Toutefois, elle peut être modulée selon le niveau initial de l'apprenti pour l'adapter à ses besoins et ses capacités.

En cas d'échec à l'examen, l'apprentissage peut être prolongé pour une durée de 1 an (prorogation du contrat initial ou conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur).

Temps de travail

Le contrat d'apprentissage est conclu sur la base d'**un plein temps**; le temps pendant lequel l'apprenti suit les cours en CFA est compris dans le temps de travail. Il bénéficie éventuellement des majorations pour heures supplémentaires en cas de dépassement de la durée du travail, ou des modalités d'annualisation du temps de travail conformément aux dispositions légales en vigueur dans l'entreprise d'accueil.

Rupture de contrat

A compter du 1er janvier 2019

Pendant la période d'essai :

La rupture du contrat d'apprentissage, pendant les 45 premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti, peut librement intervenir. Pour cela, il suffit de constater la rupture par écrit et de la notifier au CFA, ainsi qu'à l'organisme ayant enregistré le contrat. Aucune indemnité spécifique n'est à verser.

En revanche, une fois écoulé le délai de 45 jours, les possibilités de rupture sont plus limitées. Les règles sont toutefois un peu assouplies pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019.

A l'initiative de l'employeur :

Plus besoin de passer par le conseil des prud'hommes pour obtenir la résiliation du contrat d'apprentissage. L'employeur peut licencier l'apprenti en respectant la procédure de licenciement pour motif

personnel et le cas échéant la procédure disciplinaire en cas :

- de force majeure ;
- de faute grave ;
- d'inaptitude de l'apprenti.

A l'initiative de l'apprenti :

La nouvelle loi permet à l'apprenti de démissionner, selon des modalités qui viennent d'être déterminées par décret.

L'apprenti doit au préalable saisir le médiateur. Dans les 5 jours calendaires qui suivent cette saisine, il doit informer son employeur de son intention de rompre le contrat par tout moyen conférant date certaine (LRAR, lettre remise en main propre, etc.).

La rupture du contrat d'apprentissage ne peut ensuite intervenir qu'après un délai d'au moins 7 jours calendaires après la date à laquelle l'employeur a été informé de l'intention de l'apprenti de rompre son contrat.

10 CONSEILS POUR TROUVER UN EMPLOYEUR !

- 1 Si c'est possible, suivre un cursus de prépa apprentissage.
- 2 Avoir un CV à jour qui met en valeur votre expérience en animation.
- 3 Avoir le planning de la formation choisie afin que l'employeur connaisse précisément les périodes de formation et les périodes en entreprise.
- 4 Avoir une simulation précise du coût du contrat d'apprentissage en fonction de la durée de la formation choisie (contacter le CFA).
- 5 Lire « LE GUIDE » du CFA pour mieux connaître le fonctionnement de l'apprentissage et laisser un exemplaire à chaque employeur potentiel.
- 6 S'inscrire auprès de votre MLI pour bénéficier d'un accompagnement éventuel.
- 7 Démarcher en priorité les employeurs qui vous connaissent déjà (clubs, collectivités, campings, ...).
- 8 Rechercher les offres d'emplois, et déposer son CV sur les sites spécialisés (pôle emploi, profession sport et loisirs, ...).
- 9 Demander au centre de formation choisi si ils disposent d'une liste d'employeurs potentiels.
- 10 N'oubliez pas qu'un employeur qui recrute un apprenti recrute avant tout un salarié. Il sera très attentif à ce que vous lui renverrez en terme d'attitude et de motivation, et à ce que vous pourrez apporter à son activité.

DIPLÔMES DU MINISTÈRE DES SPORTS FÉDÉRATIONS SPORTIVES FÉDÉRATIONS JEUNESSE ET EDUC. POP.

**CFA-Sport
Occitanie**
Sport Animation Tourisme



ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

ENCADREMENT SPORTIF

Diplômes professionnels

Diplômes obligatoires pour travailler contre rémunération dans le sport

Travail occasionnel saisonnier

Monde amateur Bénévole

DESJEPS

Spécialité Animation Socio-éducative ou culturelle

DEJEPS

Spécialité Animation Socio-éducative ou culturelle + Mention (exemple : Mention Animation Sociale)

BPJEPS

Spécialité animateur + Mention (exemple : Mention Animation Culturelle)

SPÉCIALISATION UCC // CC // CS

DESJEPS

Spécialité Perfectionnement sportif + Mention

DEJEPS

Spécialité Perfectionnement sportif + Mention (exemple : Mention Voile)

DE DANSE

BPJEPS

Spécialité Perfectionnement sportif + Mention (exemple : Mention Golf)

CPJEPS

BAPAAAT assistant animateur

CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

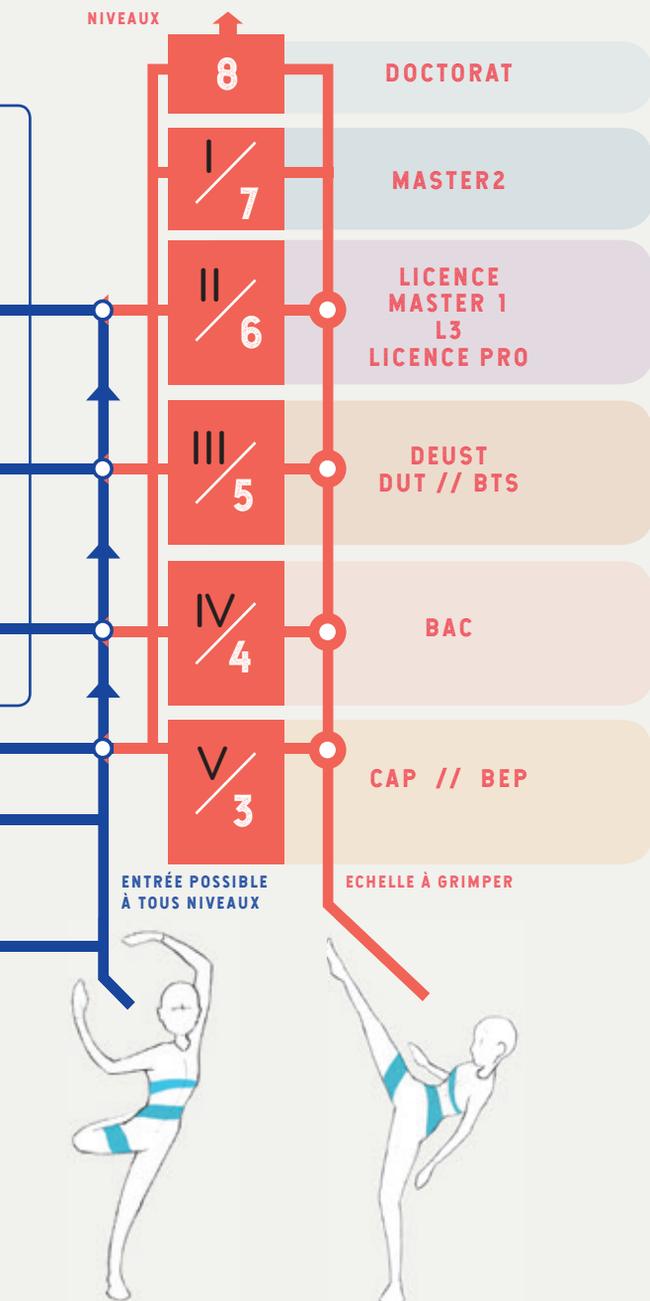
(exemple : CQP assistant moniteur de Tennis)

BAFA // BAFD // SPÉCIALISATION

FORMATIONS INTERNES
AUX FÉDÉRATIONS JEUNESSE
ET ÉDUCATION POPULAIRE

FORMATIONS FÉDÉRALES

DIPLÔMES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



LEXIQUE

DES JEPS Niveau II - BAC+3/4
Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

> Entraîneur, manager, chef de projet, directeur...

DE JEPS Niveau III - BAC+2
Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

> Entraîneur, coordinateur de projet...

DE Danse Niveau III - BAC+2
Diplôme d'Etat de professeur de danse.

BP JEPS Niveau IV - BAC
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

> Animateur, éducateur, moniteur.

CC Certificats complémentaires

UCC Unité capitalisable complémentaire

CS Certificat de spécialisation.

CPJEPS Certificat professionnel de la jeunesse de l'Education Populaire.

BAPAAT Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

BAFD Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

CFA Centre de formation d'apprentis.

UFA Unité de Formation d'Apprentis.

SALAIRES ET CHARGES

Employeurs publics, contactez le CFA pour vous engager en faveur de l'apprentissage dans les meilleures conditions.

L'apprentissage : un statut, un salaire, une formation financée et une expérience professionnelle à faire valoir !

Simulation possible sur > www.alternance.emploi.gouv.fr

Simulations indicatives au 30/01/2019

Taux AT 1,5% • Hors mutuelle. Sous réserve de dispositions particulières (convention collective ou accords d'entreprise)

Base SMIC janvier 2019 • 10,03 €/ h • 1 521,22 €/ mois

SPORT

CCN SPORT CODE DU TRAVAIL	1521,22 €	% SMIC	SALAIRE NET	SALAIRE BRUT	COÛT EMPLOYEUR	
					-11 SALARIÉS	11 SALARIÉS ET +
-18 ans	1 ^{ère} année	27 %	410€	411€	416€	425€
	2 ^{ème} année	39 %	592€	594€	601€	614€
18-20 ans	1 ^{ère} année	43 %	652€	655€	663€	676€
	2 ^{ème} année	51 %	774€	777€	787€	802€
21 -25 ans	1 ^{ère} année	53 %	804€	807€	817€	834€
	2 ^{ème} année	61 %	925€	929€	941€	960€
26 ans et +	1 ^{ère} année	100 %	1 482€	1 523€	1 543€	1 578€
	2 ^{ème} année	100 %	1 482€	1 523€	1 543€	1 578€

* Lorsque un contrat d'apprentissage est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an et que le diplôme recherché est en rapport direct avec le dernier diplôme obtenu, alors une majoration de 15 % de la rémunération est appliqué.

ANIMATION

CCN ANIMATION	SMC ANIMATION 1528,80 €	% SMC	SALAIRE NET	SALAIRE BRUT	COÛT EMPLOYEUR	
					-11 SALARIÉS	11 SALARIÉS ET +
-18 ans	1 ^{ère} année	30 %	457€	459€	468€	478€
	2 ^{ème} année	40 %	609€	612€	625€	637€
18-20 ans	1 ^{ère} année	50 %	761€	764€	781€	796€
		si - 18 ans à la signature : 30% du SMC ou 43% du SMIC				
	2 ^{ème} année	65 %	990€	994€	1 015€	1 035€
		si -18 ans à la signature : 40% du SMC ou 51% du SMIC				
21 -25 ans	1 ^{ère} année	65 %	990€	994€	1 015€	1 035€
		si 18-20 ans à la signature : 53% du SMC ou du SMIC				
	2 ^{ème} année	75 %	1 142€	1 147€	1 171€	1 195€
		si 18-20 ans à la signature 65% du SMC ou 61% du SMIC				
26 ans et +	1 ^{ère} année	100 %	1 478€	1 529€	1 561€	1 600€
	2 ^{ème} année	100 %	1 478€	1 529€	1 561€	1 600€



AIDE UNIQUE

aux employeurs NOUVEAU 2019

Aide unique aux employeurs de moins de 250 salariés pour des apprentis en formation de niveau IV et moins (BPJEPS / BMF) :

- 4 125 € maximum pour la 1^{re} année
- 2 000 € maximum pour la 2^{ème} année
- 1 200 € maximum pour la 3^{ème} année

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) assure le paiement de l'aide qui sera versée chaque mois par anticipation de la rémunération à verser. Tous les échanges entre l'ASP et l'employeur se font par voie électronique (espace personnel sur la plateforme SYLAé).



AGEFIPH

agefiph
association pour le développement de l'emploi des personnes handicapées

0 800 11 10 09

Possibilité d'aides complémentaires AGEFIPH pour l'employeur et l'apprenti, si l'apprenti est en situation de handicap.

CNDS

APPRENTISSAGE 2019

Employeurs associatifs, contactez la DRJSCS Occitanie pour bénéficier d'éventuelles aides financières



AIDES AUX APPRENTIS

formés en occitanie

Carte Jeune Région > www.laregion.fr/Demander-sa-carte-Jeune-Region

Aides aux transports, à la restauration et à l'hébergement (sous conditions)

Aide au 1^{er} équipement professionnel (sous conditions).

Carte Etudiant des métiers

Accès à toutes les réductions et services étudiants

Revenu non imposable (dans la limite de 100% du SMIC)

Prime d'activité (sous conditions)

Aides possibles des missions locales jeunes

Aides possibles du CRIJ pour le logement

Aide au permis de conduire

Aides à la mobilité internationale



1 CFA régional,
 16 organismes de formation conventionnés UFA
 70 formations, entre terre et mer, sport et animation



LIGUE DE JUDO OCCITANIE

34000 Montpellier // 04 99 54 97 91
 Isabelle GONZALEZ // 06 10 69 08 17
 formation.montpellier@occitanie-ffjudo.com
www.occitanie-judo.com

31500 Toulouse // 05 34 25 41 75
 Christophe BOZZO // 06 62 68 40 28
 formation.toulouse@occitanie-ffjudo.com
www.occitanie-judo.com



CREPS TOULOUSE

31400 Toulouse // 05 62 17 90 00
 Marina SEBBAN // 05 62 17 90 00
 formation@creps-toulouse.sports.gouv.fr
www.creps-toulouse.sports.gouv.fr



JEKA FORMATION

31170 Tournefeuille
 Franck ALLAIRE // 06 13 40 48 63
 f.allaire@jeka-formation.fr
www.jeka-formation.fr



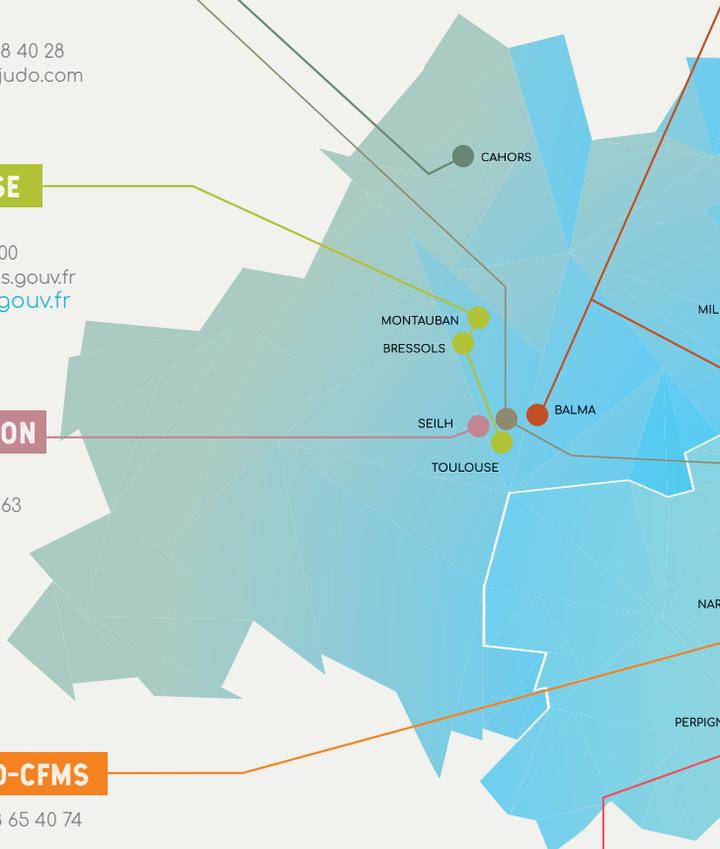
FORMATION SUD-CFMS

11100 Narbonne // 04 68 65 40 74
 Philippe COLOMB
 cfms@formationsud.com
www.formationsud.com

CCI LOT



46002 Cahors // 05 65 20 48 70
 Annick MACHABERT // 06 80 45 33 31
 annick.machabert@lot.cci.fr
 Philippe PELISSIER // 06 80 45 33 31
 philippe.pelissier@lot.cci.fr
formation@lot.cci.fr



IFSC - USAP FORMATION

66000 Perpignan // 04 68 61 84 70
 Michel BAH // 06 18 62 65 56
 m.bah@ifsc-formation.fr
www.ifsc-formation.fr

LIGUE DE TENNIS



31130 BALMA // 05 62 72 32 00
ligueoccitanie.pyrenees@fft.fr
www.ligue.fft.fr/occitanie

34280 LA GRANDE MOTTE // 04 67 63 40 36
ligueoccitanie.mediterranee@fft.fr
www.ligue.fft.fr/occitanie



PÔLE FORMATION



48100 Montrodât // 04 66 49 58 46
Christophe GRENIÉ // 06 45 42 51 12
poleformation@allfs.fr
www.leshautsdugevaudan.com

LE MERLET



30270 Saint-Jean-du-Gard // 04 66 85 18 19
Sylvie KEMPF // 06 77 80 58 59
sylvie.kempf@lemerlet.asso.fr
www.lemerlet.asso.fr

16/30 FORMATION



30200 Bagnols sur Cèze // 09 81 26 93 91
Didier HAMON // 06 51 04 32 13
d.hamon@1630formation.fr
www.1630formation.fr

MUC FORMATION



34070 Montpellier // 04 99 58 80 41
Alexia PETIT
secretariat@mucformation.fr
www.mucformation.fr

CREPS MONTPELLIER



34090 Montpellier // 04 67 61 74 67
Service Formation
formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
www.creps-montpellier.org

LES FRANCAS



34070 Montpellier // 04 67 06 82 85
Cyril GOSMAN // 06 82 47 76 12
coordfopro@francasoccitanie.org
<https://www.francasoccitanie.org>

IMSB



34500 Béziers
PASCAL CROS // 06 87 85 45 69
contact@imsb34.org
<http://imsb34.org>

EMSAT



66280 Saleilles // 04 68 66 02 60
Laetitia MAGI
contact@emsot.fr
www.emsat.fr

AGENDA des formations

OF	LIEUX	DIPLÔMES
CCI LOT	CAHORS	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
CREPS TOULOUSE	TOULOUSE	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
		BPJEPS APT Sports Collectifs (Hand/Hockey sur gazon/Rugby XV, XIII)
		BPJEPS Forme et Force
		BPJEPS Forme et Force - formation courte *
		BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
		BPJEPS Sports Collectifs Basket
		DEJEPS Canoë-Kayak eau vive / eau calme
		DEJEPS Motocyclisme
		DEJEPS Natation Course
		DEJEPS Rugby XIII
		DEJEPS Volley Ball
		DEJEPS Parapente ou Deltaplane
		DEJEPS Rugby XV
		DEJEPS Dvpt de projets, territoires et reseaux sportifs
	DESJEPS Direction de structure	
	DESJEPS Volley ball	
	BRESSOLS	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	MONTAUBAN	BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
JEKA FORMATION	SEILH	BPJEPS Golf
		DEJEPS Golf *
		DESJEPS Golf *

* SOUS RÉSERVE D'HABILITATION PAR LE CFA

2019

2020

DURÉE	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J
1 an						•			>				
1 an			•						>				
16 mois			•						>				
2 ans					•				>				
10 mois										•		>	
10 mois				•					>				
1 an					•				>				
15 mois					•				>				
15 mois					•				>				
15 mois					•				>				
15 mois					•				>				
15 mois					•				>				
18 mois ou 9 mois	RENTRÉE MARS 2020												
1 an				•					>				
16 mois						•			>				
18 mois											•		>
13 mois					•			>					
1 an			•						>				
10 mois				•					>				
18 mois										•			>
18 mois									•		>		
18 mois									•		>		

OF	LIEUX	DIPLÔMES
EMSAT	SALEILLES	BPJEPS Loisirs tous publics
FORMATION SUD CFMS	NARBONNE	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
		BPJEPS Force *
		BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
		Objectif Apprentissage
IFSC USAP FORMATION	PERPIGNAN	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
		BPJEPS Force
		BPJEPS Forme
		BPJEPS Sports Collectifs (Football, Rugby)
Objectif Apprentissage		
1630 FORMATION	BAGNOLS SUR CEZE	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
		BPJEPS Force
		BPJEPS Sports Collectifs (Foot/Hand/Rugby/Basket)
		Objectif Apprentissage
LE MERLET	ST-JEAN DU GARD	BPJEPS Canôe Kayak
		BPJEPS Rando et EEDD
LIGUE DE JUDO	MONTPELLIER	BPJEPS Judo
	TOULOUSE	BPJEPS Judo
LIGUE DE TENNIS	BALMA	DEJEPS Tennis
	LA GRANDE MOTTE	DEJEPS Tennis
		DESJEPS Tennis

* SOUS RÉSERVE D'HABILITATION PAR LE CFA

2019

2020

DURÉE	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J
1 an		•	>										
1 an					•				>				
1 an						•			>				
1 an					•				>				
3 mois			•	>									
1 an									•		>		
10 mois								•		>			
1 an								•		>			
10 mois								•		>			
3 mois								•	>				
1 an											•		>
1 an											•		>
1 an											•		>
3 mois									• >				
2 ans									•				>
2 ans									•				>
1 an									•	>			
1 an											•		>
1 an					•				>				
1 an					•				>				
1 an					•				>				

OF	LIEUX	DIPLÔMES
----	-------	----------

CREPS MONTPELLIER	MONTPELLIER	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
		BPJEPS Equitation
		BPJEPS Force et Force
		BPJEPS Forme HPA
		BPJEPS Golf
		BPJEPS Golf HPA
		BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation
		BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation HPA
		BPJEPS Sports Collectifs Football
		BPJEPS Tennis de table
		BPJEPS Voile Croisière
		BPJEPS Voile Multi-supports
		DIPLÔME D'ETAT Danse
		DEJEPS Baseball
		DEJEPS Canyonisme
		DEJEPS Escalade
		DEJEPS Golf
	DEJEPS Kitesurf	
	DEJEPS Plongée subaquatique	
DEJEPS Rugby		
DEJEPS Tennis de table		
MONTRODAT	BPJEPS Activités Physiques pour Tous + CC AIPSH	
MÈZE	Préparation au BP Voile	

IMSB	BÉZIERS	BPJEPS Sports collectifs (Foot, Rugby, Volley) Objectif Apprentissage
-------------	----------------	---

LES FRANCAS	MONTPELLIER	BPJEPS Loisirs Tous Publics
--------------------	--------------------	------------------------------------

MUC FORMATION	MILLAU	BPJEPS Activités Physiques pour Tous
	NIMES	BPJEPS Forme ou force
		BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

2019

2020

DURÉE	01 J	02 F	03 M	04 A	05 M	06 J	07 J	08 A	09 S	10 O	11 N	12 D	01 J
16 mois								•	>				
1 an / 2 ans									•	>			
1 an							•		>				
1 an							•				>		
14 mois						•			>				
1 an						•					>		
1 an						•			>				
1 an							•				>		
18 mois							•				>		
1 an					•				>				
2 ans										•			>
2 ans										•			>
2 ans								•		>			
18 mois					•				>				
14 mois						•			>				
14 mois								•	>				
10 mois												•	>
1 an / 2 ans										•			>
1 an / 2 ans									•				>
18 mois								•	>				
2 ans					•				>				
20 mois								•		>			
3 mois								•	>				
18 mois									•			>	
3 mois					•>								
18 mois									•				>
1 an								•	>				
1 an									•		>		
1 an					•				>				

MATEO CORREA

«L'apprentissage m'a permis de me familiariser avec le monde du travail et de l'entreprise»



Mateo Correa est en préparation de son **DESJEPS** au CREPS de Toulouse, après avoir validé son **BPJEPS VOILE** au CREPS de Montpellier en apprentissage.

SON PARCOURS SCOLAIRE ET SPORTIF

Après avoir pratiqué de nombreux sports : foot, basket, handball... je me passionne pour la voile. Je suis formé au centre nautique Pierre Ligneul de Palavas-les-Flots dès l'âge de 10 ans. Après 3 ans de pratique à Palavas je vais m'entraîner au Yacht Club Mauguio Carnon. En parallèle je passe mon bac et je poursuis des études au conservatoire de musique. Je signe un contrat d'apprentissage avec le Yacht Club de Mauguio-Carnon afin d'obtenir un BPJEPS. 18 mois plus tard je suis embauché en CDI au Yacht Club de Mauguio-Carnon comme moniteur et entraîneur optimist.

L'apprentissage m'a permis de me familiariser avec le monde du travail et de l'entreprise. À la suite de ma formation j'ai pu obtenir un CDI et devenir autonome. Cela m'a permis de louer plus facilement un appartement, d'acheter une voiture.

L'APRÈS BPJEPS

Début 2016, j'ai l'opportunité de gérer la base nautique du centre de vacances Amitié Cévenole. Je suis très content de saisir cette occasion, cela me permet de retourner vers la voile loisir et de travailler sur un lieu exceptionnel, le lido des Aresquiers. Je décide alors de perfectionner mes compétences de gestion et de management. Après avoir suivi une formation BPJEPS Voile avec le CREPS de Montpellier je m'inscris à une formation DESJEPS avec le CREPS de Toulouse.

La formation proposée à Toulouse est un double diplôme. Un diplôme jeunesse et sport, le DESJEPS direction de structure et de projets sportifs, et une licence en management, un BACHELOR délivré par TBS Toulouse Business School.

Je recommande cette formation à tous ceux qui souhaitent développer leurs compétences de communicant, de manager et de gestionnaire.

SES CONSEILS

J'ai été contraint à plusieurs reprises de changer de poste et cela m'a forcé à sortir de ma zone de confort. J'ai dû me renseigner par moi-même sur les formations disponibles pour évoluer professionnellement. Il y a de nombreux dispositifs publics qui peuvent aider les personnes qui souhaitent évoluer mais il faut être acteur de son parcours professionnel.



SITES REFERENTS

institutionnels :

- > www.alternance.emploi.gouv.fr
- > www.apprentissageenregion.fr
- > www.occitanie.drjscs.gouv.fr
- > www.sports.gouv.fr
- > www.apprentissage-sport-animation-tourisme.com

opérationnels :

- > www.laregion.fr/-Site-jeune-30996
- > www.dorspasdehors.com
- > www.crij.org
- > www.armloccitanie.org
- > www.profession-sport-loisirs.fr
- > www.cрге-occitanie.fr
- > www.ogefiph.fr



plus d'infos sur
www.cfa-sport.com